

DÉPARTEMENT du CHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
LA CHAPELLE-HUGON
18150



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire du 21 Janvier 2022

L'an 2022, le 21 Janvier à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 15 Janvier 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BURLIN Véronique, ROUCHWARGER Michèle.

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean

Absents : BRELOT Emilie, BIETH DREAN Michelle, Eddy SANTINI

Absentes excusées : SEMENCE-LOUIS Cindy, SAUTERAU Nicole.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 Novembre 2021 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. CONTRIBUTION au CDAD

L'accès au droit est un enjeu social important afin de lutter contre l'exclusion. Il permet à chaque citoyen de faire valoir ses droits, de connaître ses devoirs et de favoriser les modes amiables de règlement des conflits. C'est dans ce cadre que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit sollicite une contribution des communes ; à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide de renouveler sa contribution 2022 soit 80€.

II. LOGEMENT D'URGENCE

La décision avait été prise lors de la précédente réunion du conseil municipal, mais pas transmise à la préfecture, c'est pourquoi le maire demande aux membres présents de rattacher la délibération à la présente séance ; il s'agit du montant mensuel de la location du logement

d'urgence fixé à 400€ plus les charges. Le maire a l'aval du conseil municipal à l'unanimité des présents.

III. PARTICIPATION MUTUELLE PREVOYANCE

Une réunion est prévue le 11 février 2022 au cours de laquelle l'assemblée délibérante débattrà de la participation de notre collectivité à la protection sociale complémentaire proposée par le centre de gestion du Cher pour les agents territoriaux. Dans cet objectif les conseillers(ères) vont recevoir en mode dématérialisation les documents nécessaires à ce débat.

IV. SUBVENTION MAISONS FAMILIALES et RURALES

Ces établissements situés, un à Limoise, l'autre à Etang Sur Arnoux, à vocation orientation filière enseignement agricole accueillent deux élèves de La Chapelle-Hugon et à ce titre sollicitent une subvention pour chaque élève. Le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité des présents 100€ par élève.

V. MONUMENT HISTORIQUE

Le maire fait part d'un courrier de la préfecture concernant des vols récents des objets mobiliers contenus dans les édifices publics, principalement dans les églises. Un inventaire du patrimoine culturel est donc préconisé, Guy GRAILLOT, conseiller, est sollicité à ce sujet.

VI. TRAVAUX EN COURS et à PREVOIR

- élagage : une priorité, pendant les 2 semaines à venir ; l'implantation des poteaux pour le déploiement de la fibre optique connaît un début, il est donc urgent d'avancer sur ce point.
- Bâtiment tracteurs, là aussi il faudra en finir après l'élagage ; l'agent technique communal ne peut pas faire le bardage seul ; pour l'aider le maire propose de recourir à l'association ASER (entreprise de réinsertion) afin de disposer d'un emploi pour une semaine ou plus en fonction du montage, le coût : 19€/h soit 665€/semaine. Les membres présents du conseil municipal acceptent.
- Voirie : le maire a pris contact auprès de 3 entreprises de Travaux publics pour réfection de voirie ; nous attendons les rendez-vous pour devis ; sont concernées les rues des Auvergnats et des Usages. Deux autres tronçons de rue feront aussi l'objet d'un devis, mais ces portions sont mitoyennes avec la commune de La Guerche sur l'Aubois, il y aura donc à négocier...
- Signalisation : le centre de gestion de la route a été consulté pour mettre en place à partir de la départementale 920 des limitations de vitesse et de tonnage pour le chemin de l'Etang du Plaix.

- Défibrillateur : celui destiné à équiper la salle des fêtes est livré, reste à le poser.

VII. CONTRIBUTION au SDIS

Le maire fait part de la notification concernant la contribution de la commune au Service Départemental d'Incendie et du Cher, elle est stable par rapport à l'année 2021, soit 10 974 €.

VIII. INFOS DIVERSES

- ❖ Recensement de la population : enquête de l'INSSE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 : 386 habitants.
- ❖ Syndicat du Canal de Berry, le conseil municipal a validé le parcours de la véloroute. Cependant, les conseillers(ères) posent la question concernant les matériaux qui seront utilisés pour la piste cyclable et les aménagements qui peuvent être envisagés.
- ❖ Le SMIRTOM (syndicat de ramassage des déchets ménagers) a délibéré pour l'augmentation de la redevance, elle est de 3.5% ; exemple pour un bac de 120 L la majoration sera de 8.30€ pour l'année soit 0.69€/mois.
- ❖ Téléphonie mobile : SFR a envoyé un courrier indiquant la recherche d'un emplacement pour l'implantation d'une antenne relais (4G fixe), une bonne nouvelle longtemps attendue, reste à déterminer le meilleur endroit dans notre commune.
- ❖ La société de chasse de La Chapelle-Hugon a fait parvenir une lettre de remerciements pour la subvention accordée par la commune pour l'année 2022.

La séance est levée à 22h.

Le Maire,

Jean-Yves GIOT



*7 bis route d'Apremont
Secrétariat ouvert au public les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
le samedi de 8 h 30 à 12h*